

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur **SCHMIDT** Denis, à savoir :

1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur **SCHMIDT**

Denis 2<sup>ème</sup> adjoint : Madame **LEBRUN**

Annabelle 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur

**GOSSET** Hubert 4<sup>ème</sup> adjoint :

Madame **HORNOY** Rébecca

## **DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et L.2123-24-1,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants à compter du 26 mai 2020 (Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

- Maire : **51,6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Pour le 1<sup>er</sup> adjoint : **19,8 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Pour les 3 autres adjoints : **14 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique